

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1) IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

Identifiant du produit: 4083-75

Dénomination du produit: Degreasing Solvent EF

Date de Révision: mars 27, 2026 **Date d'impression:** mars 30, 2026

Version: 4.0 **Remplace Date:** mars 18, 2026

Nom du fabricant: Nu-Calgon

Adresse: 2611 Schuetz Rd St. Louis, MO, US, 63043

N° de téléphone en cas d'urgence: CHEMTREC US: 1-800-424-9300, INTERNATIONAL CALLS: 1-703-527-3887

Numéro d'information: 1-800-554-5499

Fax:

Produit/Utilisations recommandées: Degreasing Solvent

SECTION 2) IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Aérosols - Catégorie 1

Toxicité orale aiguë - Catégorie 4

Danger par aspiration - Catégorie 1

Irritation oculaire - Catégorie 2A

Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2

Irritation cutanée - Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique (Effet Narcotique) - Catégorie 3

Fiche de données de sécurité préparée conformément à la norme de communication de danger pour la sécurité et la santé des États-Unis (OSHA) (29 CFR 1910.1200) et le système d'information sur les matières dangereuses de travail canadien (SIMDUT).

Pictogrammes



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger - Physique

H222 - Aérosol extrêmement inflammable

H229 - Contient un gaz sous pression ; peut exploser s'il est chauffé.

Mentions de danger - Santé

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

H315 - Provoque une irritation cutanée

H373 - May cause damage to organs through prolonged or repeated exposure.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence - Général

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Conseils de prudence - Prévention

P264 - Se laver soigneusement après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou toute autre source d'inflammation.

P251 - Récipient sous pression. Ne pas percer ou brûler, même après utilisation.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conseils de prudence - Intervention

P330 - Rincer la bouche.

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 - NE PAS faire vomir.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P308 + P313 - EN CAS d'exposition ou concerné: Consulter un médecin.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P321 - Voir la section 4 pour un traitement spécifique.

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés. Et les laver avant réutilisation.

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Conseils de prudence - Entreposage

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P405 - Garder sous clef.

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

CAS	Nom Chimique	%/poids
0000067-64-1	Acétone	45.0000% - 70.0000%
0000142-82-5	Heptane normal	30.0000% - 60.0000%
0000124-38-9	CO2	7.0000% - 13.0000%
0000108-88-3	Toluène	1.0000% - 5.0000%
0001330-20-7	Xylène	<0.1%
0000071-43-2	Benzène	<0.1%

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) des composantes ne sont pas divulguée afin de protéger la confidentialité.

SECTION 4) PREMIERS SOINS

Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Traiter selon les symptômes (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu. Le traitement devrait être favorable et fondé sur le jugement du médecin en réponse à la réaction du patient.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Pas de données disponibles.

Inhalation

Retirer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de difficulté respiratoire, le personnel formé doit administrer de l'oxygène d'urgence si le CENTRE ANTIPOISON ou le médecin le recommande. Éliminer toutes les sources d'inflammation, s'il est possible de le faire en toute sécurité. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'exposition/de malaise ou en cas de doute : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Prendre les précautions visant à garantir votre propre sécurité (p. ex. porter un équipement de protection approprié).

Contact cutané

Laver abondamment à l'eau tiède et à écoulement doux pendant une durée de 15 à 20 minutes ou jusqu'à ce qu'une aide médicale soit disponible. Garder les vêtements contaminés sous l'eau et laver avant de réutiliser ou jeter. En cas d'irritation cutanée ou de malaise : Consulter un médecin. EN CAS d'exposition ou concerné: Consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements, chaussures et articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Contact oculaire

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. Rincer les yeux avec précaution à l'eau tiède, coulant doucement pendant plusieurs minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles cornéennes si présentes et s'il est possible de le faire facilement. Continuer le rinçage pendant une durée de 15-20 minutes. Prendre soin de ne pas rincer l'eau contaminée dans l'œil non touché ou sur le visage.

Ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Si des vomissements se produisent naturellement, se coucher sur le côté, dans une position de recouvrement. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

SECTION 5) MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Incendie mineur : agents chimiques secs, mousse, dioxyde de carbone, vaporisation d'eau ou mousse anti-alcool. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Faire attention lors de l'application du dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Incendie majeur: Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau direct.

Dangers spécifiques résultant du produit chimique

Un incendie produira des gaz irritants. Contenu sous pression. Peut s'enflammer par frottement, sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. Les contenants peuvent exploser en cas d'incendie. Les contenants peuvent éclater violemment s'ils sont exposés à une chaleur excessive ou aux flammes. Les bouteilles de gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz par les dispositifs de décompression. Les vapeurs se diffusent au ras du sol et s'accumulent dans les zones en contrebas ou les espaces confinés (égouts, sous-sols, réservoirs). Les vapeurs peuvent se déplacer vers une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Précautions pour les pompiers

Isoler la zone de danger immédiate et refuser l'accès au personnel non autorisé. Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité. Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. La prudence est recommandée lors de l'utilisation de l'eau ou de la mousse puisque du moussage peut se produire, surtout si vaporisée dans des contenants de liquide brûlant. Éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément à la réglementation officielle.

Équipement de protection spéciale

Porter un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression protectrice et tenue de feu complète.

SECTION 6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Déversements

Avant de nettoyer tout déversement ou fuite, les personnes impliquées dans le nettoyage du déversement doivent porter l'Équipement de Protection Individuelle (ÉPI) approprié.

Pour les petits déversements (p. ex., < 1 gallon (3,8 L)), portez un équipement de protection individuelle approprié (p. ex., des lunettes de protection, des gants). Maximisez la ventilation (ouvrez les portes et les fenêtres). Retirez le matériau déversé avec un matériau absorbant et placez-le dans un ou des contenants fermés appropriés pour l'élimination. Éliminez correctement conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales. Lavez toutes les zones touchées et l'extérieur du contenant avec beaucoup d'eau tiède et de savon. Retirez tout vêtement contaminé et lavez-le soigneusement avant de le réutiliser.

Pour les grands déversements (p. ex., ≥ 1 gallon (3,8 L)), refusez l'entrée à toutes les personnes non protégées. Endiguez et confinez le déversement avec un matériau inerte (p. ex., du sable ou de la terre). Transférez le liquide dans des contenants pour la récupération ou l'élimination et le matériau de confinement solide dans des contenants séparés pour une élimination appropriée. Retirez rapidement les vêtements contaminés et lavez les zones de peau touchées avec de l'eau et du savon. Gardez les déversements et les eaux de ruissellement de nettoyage hors des égouts municipaux et des plans d'eau ouverts.

SECTION 7) MANUTENTION ET STOCKAGE

Général

Laver les mains après utilisations. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Interdit de manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les salles à manger. Tous les contenants doivent être correctement étiquetés. ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Des douches et stations oculaires doivent être disponibles dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Exigences de ventilation

Utiliser seulement avec ventilation adéquate pour maintenir les contaminants aériens sous les limites d'exposition. L'utilisation de ventilation locale est recommandé afin de contrôler les émissions à la source. Signaler immédiatement toute défaillance du système de ventilation.

Exigences d'entreposage

Garder les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés soigneusement pour éviter les fuites. Il convient de respecter les normes OSHA et les codes de prévention des incendies appropriés en cas de stockage à l'intérieur. Les récipients vides contiennent des résidus et peuvent être dangereux. Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, la lumière directe du soleil et d'agents oxydants forts. Conserver dans des contenants approuvés et protéger contre les dommages physiques. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, dissiper l'électricité statique pendant le transfert par la mise à terre et par la liaison équipotentielle des récipients et équipements avant de transférer le matériel. Utiliser un système de ventilation, des équipements anti-déflagrants approuvés et des systèmes électriques de sécurité intrinsèque dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé.

SECTION 8) CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection oculaire

Porter des lunettes de protection chimique ou des lunettes avec écrans latéraux. Portez des lunettes de protection indirectement-vent, d'impact et des éclaboussures lorsque vous travaillez avec des liquides.

Protection de la peau

L'utilisation de gants conformes aux normes pertinentes faits à partir des matériaux suivants peut fournir une protection chimique appropriée : gants de PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite, par exemple fréquence et durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité de l'utilisateur. Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants. Les gants contaminés doivent être remplacés. L'utilisation d'un tablier et de surbottes de matériaux imperméables aux produits chimiques tels que le néoprène ou le caoutchouc nitrile. Laver les vêtements souillés ou éliminer correctement les matériaux contaminés, qui ne peuvent être décontaminés.

Protection respiratoire

Si les mesures d'ingénierie ne maintiennent pas la concentration dans l'air à un niveau adéquat pour protéger le travailleur, un programme de protection respiratoire répondant ou équivalent à la norme OSHA 29 CFR 1910.134. Vérifier avec le fournisseur d'équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Prévoir une ventilation ou autre mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations de vapeurs en dessous de leur valeur limite de seuil respective.

Nom Chimique	ACGIH Carcinogen	ACGIH TLV Basis	ACGIH Notations	OSHA TWA (ppm)	OSHA TWA (mg/m3)	OSHA STEL (ppm)	OSHA STEL (mg/m3)	OSHA Tables (Z1, Z2, Z3)
Acétone	A4	URT & eye irr; CNS impair	A4; BEI	1000	2400			1
Benzène	A1	Myelodysplastic syndrome; acute myeloid leukemia; leukemia; hematologic eff; chromosomal dam	Skin; A1; BEI	1 (a) / 25ceiling		50(a)/ 10minutes.		1
CO2		Asphyxia		5000	9000			1
Heptane normal		URT irr; lung dam; CNS impair; ototoxicity	OTO	500	2000			1
Toluène	A4	CNS, visual, & hearing impair; female repro system eff; pregnancy loss	OTO; A4; BEI	200 (a)/ 300 ceiling	0.2	500ppm /10 minutes (a)		1,2
Xylène		Eye irr & URT irr, hemotologic effects; CNS impair		100	435			1

Nom Chimique	OSHA Carcinogen	OSHA Skin designation	NIOSH TWA (ppm)	NIOSH TWA (mg/m3)	NIOSH STEL (ppm)	NIOSH STEL (mg/m3)	NIOSH Carcinogen	ACGIH TWA (ppm)
Acétone			250	590				250
Benzène	1		0.1c		1c		1	0.02
CO2			5000	9000	30000	54000		5000
Heptane normal			85	350				200
Toluène			100	375	150	560		20
Xylène			100	435	150	655		20

Nom Chimique	ACGIH TWA (mg/m3)	ACGIH STEL (ppm)	ACGIH STEL (mg/m3)
Acétone		500	
Benzène			
CO2		30000	
Heptane normal		400	
Toluène			
Xylène			

(C) - limite supérieure, A1 - Cancérogène confirmé pour les humains, A4 - Pas classifiable comme cancérogène pour les humains, BEI - Substances pour lesquelles il y a un ou des indices d'exposition biologique, CNS - Système nerveux central, dam - lésions, eff - effets, impair - détérioration, irr - Irritation, repro - reproductif, URT - Voies respiratoires supérieures

SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Densité	6.87099 lb/gal
Densité	0.82333
VOC Actual(g/l)	N/A g/l
Densité COV	N/A lb/gal
% COV	9.09140%
Composite pression partielle COV	N/A

Apparence	N/A
Seuil de l'odeur	N/A
Description de l'odeur	N/A
pH	N/A
Inflammabilité	N/A
Solubilité dans l'eau	N/A
Symbole du point d'éclair	N/A
Point d'éclair	N/A °F
Viscosité	N/A
Niveau Inférieur d'explosion	N/A
Niveau Supérieur d'explosion	N/A
La Pression de Vapeur	N/A
La Densité de Vapeur	N/A
Point de Congélation	N/A
Point de Fusion	N/A
Point d'ébullition bas	N/A
Point d'ébullition élevé	N/A
Température d'auto-inflammation	N/A
Taux d'évaporation	N/A
Viscosité Cinématique	N/A
Kinematic Viscosity Temperature	N/A

SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas de données disponibles.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'entreposage et de manutention.

Possibilité de réactions dangereuses/polymérisation

Ne se produira pas.

Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes, les hautes températures, le gel et le contact avec les matériaux incompatibles. Éviter toute source d'ignition possible.

Matériaux incompatibles

Bases fortes, acides et agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

Corrosion/Irritation cutanée

0000067-64-1 Acétone

Peut irriter la peau.

0000108-88-3 Toluène

Le contact avec la peau provoque une irritation locale.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

0000067-64-1 Acétone

L'exposition peut provoquer une irritation des yeux.

0000108-88-3 Toluène

Le contact avec les yeux provoque une irritation.

0000142-82-5 Heptane normal

Peut être irritant pour les yeux.

Sensibilisation Respiratoire/Cutanée

0000067-64-1 Acétone

Peut provoquer une irritation du nez et de la gorge entraînant une toux et une respiration sifflante.

0000108-88-3 Toluène

L'exposition peut causer une irritation du nez et de la gorge.

0000142-82-5 Heptane normal

L'exposition répétée peut provoquer le dessèchement ou des fissures de la peau.

Mutagénicité des cellules germinales

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Carcinogénicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

0000067-64-1 Acétone

Peut endommager le foie et les reins.

0000108-88-3 Toluène

L'exposition peut causer des maux de tête, des nausées, des étourdissements et de l'évanouissement.

0000142-82-5 Heptane normal

Peut affecter le système nerveux central.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée

May cause damage to organs through prolonged or repeated exposure.

0000108-88-3 Toluène

Une exposition répétée peut endommager le foie et les reins.

Risque d'aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition orale à ce mélange est >5000 mg/kg de masse corporelle

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par contact cutané à ce mélange est >5000 mg/kg de masse corporelle

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par inhalation (vapeur) à ce mélange est >20 mg/l

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par inhalation (poussières et brouillards) à ce mélange est >5 mg/l

0000142-82-5 Heptane normal

L'exposition peut causer des maux de tête, des vertiges, manque de coordination, des étourdissements et une perte de conscience.

Exposition chronique

0000108-88-3 Toluène

EFFETS TÉRATOGENES: Le toluène a été classé comme POSSIBLE pour l'humain.

0001330-20-7 Xylène

Une forte exposition aux xylènes dans certaines études animales a été démontré comme ayant des effets sur la santé sur l'embryon en développement / fœtus.

Xylène en concentrations élevées a provoqué des effets embryotoxiques chez les animaux de laboratoire.

Voies d'exposition probables

Inhalation, ingestion, contact cutané, contact oculaire, inhalación

L'aspiration dans les poumons en cas d'ingestion ou de vomissement peut provoquer une pneumonie chimique qui peut être fatale.

0000067-64-1 Acétone

La substance peut être absorbée dans le corps par inhalation.

0000108-88-3 Toluène

La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses aérosols ou vapeurs, à travers la peau et par ingestion.

0000142-82-5 Heptane normal

La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses aérosols ou vapeurs, à travers la peau et par ingestion.

Effets potentiels sur la santé - divers

0000067-64-1 Acétone

Acétone: Les conditions médicales suivantes peuvent être aggravées par l'exposition : maladies pulmonaires, troubles oculaires, troubles de la peau. Une surexposition peut causer des dommages à l'un des organes/systèmes suivants : sang, système nerveux central, yeux, reins, foie, système respiratoire, peau.

0000108-88-3 Toluène

Une sensibilité accrue aux effets de cette matière peut être observée chez les personnes atteintes d'une maladie préexistante à quelconque des systèmes ou organes suivants: système nerveux central, les reins, le foie, le système respiratoire, la peau. Peut être absorbé par la peau en quantités nocives. La surexposition récurrente peut entraîner des lésions hépatiques et rénales. Les concentrations atmosphériques élevées ont produit des battements cardiaques irréguliers chez des animaux et des palpitations occasionnelles chez l'homme. Les rats exposés à des niveaux atmosphériques très élevées ont présenté à haute fréquence des déficits auditifs. L'importance de ceci pour l'homme est inconnu. AVERTISSEMENT: Ce produit chimique est reconnu par l'État de la Californie comme pouvant provoquer des anomalies congénitales ou d'autres problèmes de reproduction.

0000142-82-5 Heptane normal

Une sensibilité accrue aux effets de ce produit peut être observée chez les personnes atteintes de la maladie préexistante à quelconque des organes ou systèmes suivants: système nerveux central, le système respiratoire, la peau. Peut causer des effets sur le système nerveux central tels que des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une perte de conscience. Des études en laboratoire sur des rats ont montré que les distillats de pétrole peuvent causer des dommages aux reins et des tumeurs rénales ou hépatiques. Ces effets ne sont pas observés dans des études similaires avec cochons d'inde, des chiens ou des singes. Plusieurs études évaluant les travailleurs du pétrole n'ont pas montré une augmentation significative des lésions rénales ou une augmentation des tumeurs rénales ou hépatiques. Une aspiration peut se produire durant l'ingestion ou les vomissements, entraînant des dommages aux poumons.

0001330-20-7 Xylène

Sensibilité accrue aux effets de ce produit peut être observée chez les personnes ayant une maladie préexistante de l'un des systèmes ou organes suivants: la moelle osseuse, le système cardiovasculaire, le système nerveux central, les reins, le foie, les poumons. La surexposition récurrente peut entraîner des lésions hépatiques et rénales. Des expositions élevées peuvent produire des battements cardiaques irréguliers. Le Canada classe le Xylène comme toxique pour le développement puisque l'exposition aux hautes concentrations de xylènes dans certaines études animales ont été signalés comme pouvant causer des effets sur la santé du fœtus en développement / embryon. Ces effets étaient souvent à des niveaux toxiques pour l'animal adulte. L'importance de ces effets chez l'homme est inconnue. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer un des malaises suivants: irritation, la sécheresse, la fissuration de la peau.

0000071-43-2 Benzène

CL50 (rat): 13.700 ppm (4 heures d'exposition) (26); 9980 ppm (exposition de 7 heures) (13 200 ppm - exposition équivalente à 4 heures) (18)

DL50 (orale, rat): 930 mg / kg (19); 5600 mg / kg (2); 11,4 ml / kg (10032 mg / kg) (21)

DL50 (orale, souris): 4,700 mg / kg (11; non confirmée)

DL50 (peau, lapin et cochon d'Inde): supérieure à 9400 mg / kg (20)

0000067-64-1 Acétone

CL50 (rat mâle): 30000 ppm (exposition de 4 heures); citée comme étant 71000 mg / m3 (exposition de 4 heures) (29)
CL50 (souris mâle): 18600 ppm (exposition de 4 heures); citée comme étant 44000 mg / m3 (exposition de 4 heures) (29)

DL50 (orale, rat femelle): 5800 mg / kg (24)
DL50 (orale, rat mature): 6700 mg / kg (cité comme étant 8,5 ml / kg) (31)
DL50 (orale, rat nouveau-né): 1750 mg / kg (cité comme étant 2,2 ml / kg) (31)
DL50 (orale, souris): 3000 mg / kg (32, non confirmée)
DL50 (voie cutanée, lapin): plus de 16000 mg / kg cité comme étant 20 mL / kg) (30)

0000108-88-3 Toluène

CL50 (rat): 8800 (exposition de 4 heures) ppm (2)
CL50 (rat): 6000 ppm (exposition de 6 heures) (3)
DL50 (orale, rat): 2600 à 7500 mg / kg (3,5,11,17)
DL50 (orale, rat nouveau-né): moins de 870 mg / kg (3)
DL50 (voie cutanée, lapin): 12225 mg / kg (déclarée comme étant 14.1 ml / kg) (1)

0001330-20-7 Xylène

CL50 (rat): 6350 (exposition de 4 heures) ppm (isomères non spécifiés et éthylbenzène) (1)
CL50 (rat): 6700 (exposition de 4 heures) ppm (65% m-xylène, 7,6% o-xylène, 7,8% p-xylène, 19,3% d'éthylbenzène) (2) éthylbenzène) (1)
CL50 (rat): 6.700 exposition ppm (4 heures) (65% de m-xylène, 7,6% d'o-xylène, 7,8% de p-xylène, 19,3% éthylbenzène) (2)
DL50 (orale, rat): 5400 mg / kg (52% m-, 19% o-, 24% p-) (1)
DL50 (orale, souris femelle): 5251 mg / kg (60,2% m-, 9,1% o-, p- 14,6%, 17,0% d"éthylbenzène) (4)
DL50 (orale, souris mâle): 5627 mg / kg (60,2% m-, o- 9,1%, 14,6% p, 17,0% d"éthylbenzène) (4)
DL50 (voie cutanée, lapin): 12180 mg / kg (m-xylène); supérieure à 1700 mg / kg (xylènes mixtes - composition non définie) (3)
DL50 (orale, souris femelle): 5251 mg / kg (60,2% m-, 9,1% o-, 14,6% p-, 17,0% d"éthylbenzène) (4)
DL50 (orale, souris mâle): 5627 mg / kg (60,2% m-, 9,1% o-, 14,6% p-, 17,0% d"éthylbenzène) (4)
DL50 (voie cutanée, lapin): 12180 mg / kg (m- xylène); supérieure à 1700 mg / kg (de xylènes mixtes - composition non définie) (3)

0000142-82-5 Heptane normal

CL50 (rat): environ 25000 ppm (exposition de 4 heures); citée comme étant 103 g / m3 (exposition de 4 heures) (6)
DL50 (orale, rat): Plus de 15000 mg / kg (4)

SECTION 12) DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Persistence et dégradabilité

0000067-64-1 Acétone

Facilement biodégradable à 91%, Méthode: Ligne directrice no 301B de l'OCDE

Facilement biodégradable.

0001330-20-7 Xylène

50% de l'o-xylène radiomarqué appliqué a été minéralisé en 23 jours et 50% du p-xylène a été minéralisé en 13 jours.

Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

Mobilité dans le sol

0000067-64-1 Acétone

La substance n'est pas PBT / vPvB.

Autres effets nocifs

Pas de données disponibles.

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

0000142-82-5 Heptane normal

La substance n'est pas PBT / vPvB.

SECTION 13) DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets

Selon la RCRA, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer si, au moment de l'élimination, le produit répond aux critères locaux de la RCRA pour les déchets dangereux. La gestion des déchets doit être en conformité avec les lois fédérales, régionales et locales. Il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer si, au moment de l'élimination, le produit répond aux critères locaux pour les déchets dangereux. La gestion des déchets doit être conforme aux lois nationales, régionales et locales. Les récipients vides retiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit, par conséquent, ne pas mettre sous pression, couper, braser, souder ou utiliser à d'autres fins.

SECTION 14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

U.S. DOT INFORMATIONS

Nom d'expédition : Aérosols, inflammables, (chacun ne dépassant pas 1 L de capacité)
Numéro ONU/NA : UN1950
Classe de danger : 2.1
Marque requise : Quantité limitée

Informations IMDG

Nom d'expédition : Aérosols, inflammables, (chacun ne dépassant pas 1 L de capacité)
Numéro ONU/NA : UN1950
Classe de danger : 2.1
Marque requise : Quantité limitée

Informations de l'IATA

Nom d'expédition : Aérosols, inflammables, (chacun ne dépassant pas 1 L de capacité)
Numéro ONU/NA : UN1950
Classe de danger : 2.1
Marque requise : Quantité limitée

SECTION 15) INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

CAS	Nom Chimique	%/poids	Liste des réglementations
000067-64-1	Acétone	45% - 70%	DSL - Domestic Substance List, CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act, SARA312, VOC_exempt, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA), NJ_RightToKnow_HazSubList - New Jersey Right to Know Hazardous Substance List (RTKHSL), MA_RightToKnow - Massachusetts Right to Know
0000142-82-5	Heptane normal	30% - 60%	Canada_NPRI, DSL - Domestic Substance List, SARA312, VOC, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA), NJ_RightToKnow_HazSubList - New Jersey Right to Know Hazardous Substance List (RTKHSL), MA_RightToKnow - Massachusetts Right to Know
0000124-38-9	CO2	7% - 13%	DSL - Domestic Substance List, SARA312, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA), NEI - National Emissions Inventory, NJ_RightToKnow_HazSubList - New Jersey Right to Know Hazardous Substance List (RTKHSL), MA_RightToKnow - Massachusetts Right to Know
0000108-88-3	Toluène	1.00% - 5%	SARA313, Canada_NPRI, DSL - Domestic Substance List, CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act, HAPS, SARA312, VHAPS, VOC, IARCCarcinogen, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA), NEI - National Emissions Inventory, CA_Prop65, CA_Prop65_Type_Toxicity_Develop - CA_Proposition65_Type_Toxicity_Developmental, NJ_RightToKnow_HazSubList - New Jersey Right to Know Hazardous Substance List (RTKHSL), MA_RightToKnow - Massachusetts Right to Know
0000071-43-2	Benzène	0.00% - 0.00%	SARA313, Canada_NPRI, DSL - Domestic Substance List, CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act, HAPS, SARA312, VHAPS, VOC, IARCCarcinogen, NTP_Carcinogen - National Toxicology Program Carcinogens, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA), NEI - National Emissions Inventory, CA_Prop65, CA_Prop65_Type_Toxicity_Cancer, CA_Prop65_Type_Toxicity_Develop - CA_Proposition65_Type_Toxicity_Developmental, CA_Prop65_Type_Toxicity_Male - CA_Proposition65_Type_Toxicity_Male, NJ_RightToKnow_HazSubList - New Jersey Right to Know Hazardous Substance List (RTKHSL), MA_RightToKnow - Massachusetts Right to Know

CAS	Nom Chimique	%/poids	Liste des réglementations
0001330-20-7	Xylène	0.00% - 0.00%	Canada_NPRI, DSL - Domestic Substance List, CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act, HAPS, SARA312, VHAPS, VOC, IARCcarcinogen, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA), NEI - National Emissions Inventory, NJ_RightToKnow_HazSubList - New Jersey Right to Know Hazardous Substance List (RTKHSL), MA_RightToKnow - Massachusetts Right to Know



WARNING: This product can expose you to chemicals including BENZENE, which is TOLUENE known to the State of California to cause cancer, and [CA_Prop65_Type_Toxicity_Develop, CA_Prop65_Type_Toxicity_Male], which is TOLUENE known to the State of California to cause birth defects or other reproductive harm. For more information go to www.P65Warnings.ca.gov

SECTION 16) AUTRES INFORMATIONS

Général

GHS Révision 7 - Plages prescrites

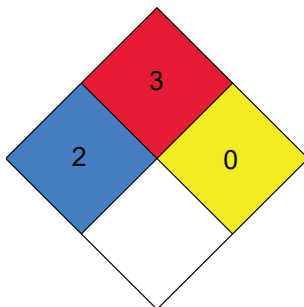
Glossaire

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux ; CAS - Service des résumés chimiques ; Chemtrec - Centre d'urgence pour le transport de produits chimiques ; LIS - Liste intérieure des substances ; ESL - Niveaux de dépistage des effets ; GHS - "Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations Unies ; HMIS - Service d'information sur les matières dangereuses ; IATA - Réglementation des marchandises dangereuses (DGR) pour le transport aérien (IATA) ; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses ; CL - Concentration létale ; DL - Dose létale ; NFPA - Association nationale de protection contre les incendies ; OEL - Limites d'exposition professionnelle ; OSHA - Administration de la sécurité et de la santé au travail, Département du travail des États-Unis ; PEL - Limite d'exposition admissible ; SARA 313 - Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313 ; ARA - Appareil Respiratoire Isolant ; ppm - parties par million ; STEL - Limite d'exposition à court terme ; TLV - Valeur limite de seuil ; TSCA - Loi publique sur le contrôle des substances toxiques 94-469 ; TWA - Moyenne pondérée dans le temps ; US DOT - Département américain des transports.

HMIS

SANTÉ	/ 2
INFLAMMABILITÉ	3
Danger physique	0
Protection personnelle	B

NFPA



(*) - Effets chroniques

Attention : les notes HMIS® reposent sur une échelle d'évaluation de 0 à 4, 0 correspondant aux dangers ou risques minimaux et 4 correspondant aux dangers et risques les plus importants

Version 4.0:

Date de Révision: mars 27, 2026

Décharge de responsabilité

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Les informations ci-dessus se rapporte à ce produit dans sa composition actuelle et est basé sur les informations disponibles à ce moment. L'addition de diluant ou d'autres additifs à ce produit peut entraîner d'importantes modifications à la composition et aux dangers du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie ni implicite ni explicite et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.